

<https://www.snetap-fsu.fr/Preavis-de-greve-intersyndical-public-prive-une-action-unitaire-que-le-Ministre.html>



Préavis de grève intersyndical Public Privé : une action unitaire que le Ministre ne peut ignorer !

- Nos Actions - Les Mobilisations -
Date de mise en ligne : jeudi 6 juin 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés



L'Intersyndicale - [CGT-Agri](#) - [Fep-CFDT](#) - [FO-Enseignement agricole](#) - [Sea-UNSA](#) - [SUD-Rural territoires](#) - [FO-MFR](#) - [Sneip-CGT](#) - [Snec-CFTC](#) - [Snetap-FSU](#) - vient de de poser un pre avis de gre ve couvrant les personnels de l'enseignement agricole, public et privé, sur l'ensemble de la pe riode des examens 2019 - à compter du 11 juin 2019 et jusqu'au 12 juillet 2019.

Un appel à la grève unitaire et historique de la très grande majorité des organisations syndicales de l'enseignement agricole public et privé. Le signe d'une colère profonde que le Ministre ne peut ignorer.

Depuis plusieurs mois les personnels ne cessent de mettre en garde le Ministre contre la dérégulation des seuils de dédoublement (hausse et caractère indicatif de ceux-ci) et ses effets néfastes sur les conditions d'apprentissage des jeunes.

En dépit des actions conduites et malgré le vote négatif du [CNEA](#) le 16 avril 2019, il a maintenu sa décision de relever les seuils de dédoublements en refusant de les rétablir à 16, 24, 32 élèves et étudiant-es par classe.

Pourtant les conséquences directes de la mise en oeuvre de ces mesures sont claires et se confirment alors que les établissements tentent de préparer la rentrée 2019 :

- dégradation des conditions d'apprentissage des jeunes,
- difficulté à mettre en oeuvre les référentiels des travaux pratiques (professionnels, TIM, TP Bio ou physiques, [ESC...](#)),
- dégradation des conditions de sécurité,
- difficulté à maintenir une pédagogie de projet,
- difficulté d'accompagnement des élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou en situation de handicap,
- manque de place dans les salles de classes pour accueillir 27 élèves,
- détérioration des conditions de travail des personnels.

Les organisations syndicales ont également alerté le Ministre, dès la préparation de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » puis tout au long de la publication de ses décrets d'application, sur les dangers de cette

Préavis de grève intersyndical Public Privé : une action unitaire que le Ministre ne peut ignorer !

réforme dans son volet apprentissage. Nous l'avons notamment interpellé sur les risques, d'un renvoi du financement et de la gouvernance de l'apprentissage aux seules branches professionnelles, pour les établissements, leurs personnels et sur la qualité des formations. De la même façon nous avons dénoncé la restructuration des Commissions Professionnelles Consultatives qui abandonne le fonctionnement quadripartite de ces commissions et évince l'ensemble des « personnalités qualifiées » c'est à dire les usagers (parents - apprenti.es - élèves - étudiant.es) et les acteurs sociaux, dont les représentant.es des personnels de formation.

Enfin nos organisations dénoncent régulièrement l'absence de réelle volonté de lutter contre la précarité dans l'Enseignement Agricole. En effet au sein de ce dernier aucun état des lieux n'existe à ce jour qui permettrait d'évaluer la situation réelle des personnels, de quantifier les différents types d'emplois contractuels, de mesurer les quotités de travail, d'engager une revalorisation salariale, d'améliorer l'action sociale, ... et d'engager une vraie déprécarisation.

Pourtant cette question est centrale pour l'ensemble des organisations signataires de ce préavis pour une amélioration des conditions de travail de ces personnels et du fonctionnement des centres.

L'Intersyndicale réaffirme son refus de modification des seuils, sa demande d'une modification de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » et son exigence d'une véritable et honnête déprecarisation dans l'Enseignement Agricole.

C'est pourquoi elle appelle l'ensemble des personnels de l'EA à ne pas répondre aux convocations aux examens (surveillance des écrits, passages des oraux, corrections...) et dépose à cet effet ce préavis de grève.

Elle demande l'ouverture de négociations.

Téléchargez ici le courrier "refus de convocation" :



Courrier refus convocation examen